

Couper les branches des arbres débordant sur la voie publique, sur une hauteur de 3m60 pour les passages de cars et poids lourds sur la chaussée, et 2m pour les piétons sur les trottoirs.

Les haies ne doivent pas envahir au fil des années et diminuer la largeur des trottoirs.

La largeur définie à l'origine doit-être maintenue.

En période hivernale, en cas de neige, faire un passage pour les piétons sur le devant de sa propriété ou location, y mettre du sel, afin d'éviter les accidents.

Les personnes âgées et les personnes handicapées, peuvent s'adresser à la mairie pour se faire inscrire sur la liste des personnes âgées et handicapées, afin que notre service technique puisse intervenir pour ces prestations.

En cas d'urgences

Pour tout problème de fuite d'eau avant compteur

Tél urgence SDDEA 0325790000

Tél urgence Maire 0611970628

Problème de voisinage

Tél Gendarmerie 0325212104

Problème pendant location de salle polyvalente, socio culturel, conférence

Tél urgence Maire 0611970628

Rappel téléphones

Pompiers **18** ou **112** d'un portable

Samu **15**

Défibrillateur : Extérieur salle polyvalente

Ces quelques règles de civisme et de bon voisinage, feront de notre bourg la continuité de notre bien vivre ensemble.

Service Environnement Sécurité

Dominique HUGOT

